

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE POLYNESIE FRANÇAISE REPUBLIQUE FRANÇAISE		LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE DES ILES SOUS-LE-VENT
--	---	---

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE
N° 33/23 du 18 Avril 2023
Approuvant le choix de la commission d'appel d'offres relatif au marché
« Fourniture de denrées alimentaires ».

Convocation N° 112/23 du 12 avril 2023	L'an deux mille vingt et trois, le 18 du mois d'avril, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Thomas MOUTAME, Maire.															
	Membres	Présence	Absent	Donne pouvoir à												
Date d'affichage de la convocation 12 avril 2023	1. M. MOUTAME Thomas	X														
	2. Mme. MANEA épouse TAEA Jeannette		X	Donne procuration à M. MOUTAME Thomas, le Maire												
Date d'affichage de la délibération 21 AVR. 2023	3. M. ROOPINIA Myron, Tu	X														
	4. Mme. AHARA épouse RUA Liliane	X														
Nombres de conseillers : 27	5. M. LACHAUX Gérald	X														
<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td>En exercice</td> <td style="text-align: center;">27</td> </tr> <tr> <td>Quorum</td> <td style="text-align: center;">14</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">16</td> </tr> <tr> <td>Absents</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">07</td> </tr> <tr> <td>Votant</td> <td style="text-align: center;">23</td> </tr> </table>	En exercice	27	Quorum	14	Présents	16	Absents	11	Représentés	07	Votant	23	6. Mme. TAAE épouse TEPU Naïva	X		
En exercice	27															
Quorum	14															
Présents	16															
Absents	11															
Représentés	07															
Votant	23															
	7. M. HIRO Toni, Teturaiponi, Pierre	X														
	8. Mme. GODFREY Marie-Louise, Ilona, Carmen, Miri	X														
	9. M. SMITH James, Maui		X	Donne procuration à Mme. HAOATAI Vahinetua, Maire déléguée de Avera - Faaroa												
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) Mme. TAAE Naiva, conseillère municipale Avera	10. Mme. HAOATAI épouse TUIHANI Vahinetua, Virginia	X														
	11. M. TERIIPAIA Stergios		X	Donne procuration à Mme GODFREY Marie-Louise 5 ^{ème} adjoint au maire												
	12. Mme. TAIRIO épouse TEIKITUTOUA Jeannime		X	Donne procuration à Mme RUA Liliane, 3 ^{ème} adjoint au Maire												
	13. M. SCHMIDT Carlos, Jean, Haurai		X													
	14. Mme. SANQUER épouse GOUPIL Juliana, Hermina,		X	Donne procuration à M HIRO Toni, 6 ^{ème} adjoint au maire												

	Française			
	15. M. TEROU A PEU Maurice, Eria		X	Donne procuration à M. RUAMUTU Iapheta, conseiller municipal Avera
	16. M. TERIIHAUNUI Hiomai		X	
	17. Mme. TUHEIAVA épouse TAUATITI Odette		X	
	18. M. BECQUET Patrick	X		
	19. M. SMITH Tilly	X		
	20. M. EBB Moïse		X	Donne procuration à Mme AHUTORU-NEUFFER Rosina Conseillère Municipal de Opoa
	21. Mme. PUNAA épouse AHUTORU-NEUFFER Rosina	X		
	22. M. TEFAAITE Daniela	X		
	23. Mme. MARAHITI Ariana	X		
	24. M. RUAMUTU Iapheta	X		
	25. M. TEFAAITE Etienne		X	
	26. Mme. MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, Moeata	X		
	27. M. BUTSCHER Roland	X		
Sens du vote : <input checked="" type="checkbox"/> Unanimité 23 Adoption Rejet Majorité Nombre voix « Pour » Nombre voix « Contre » Nombre voix « Abstention »				

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française,
- Vu** la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des premières, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par les lois n°2007-1720 du 07 décembre 2007 et n°2007-1787 du 20 décembre 2007 ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des premières, deuxième et cinquièmes parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs regroupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** la délibération n°47/20 du 02 Juin 2020 portant mise en place et nomination des membres de la commission d'appel d'offre (CAO) ;
- Vu** l'arrêté n°04/21 du 25 Janvier 2021 portant délégation de fonction à Madame MANEA épouse TAEA Jeannette, en ce qui concerne les CAO et abrogeant l'arrêté n°98/20 du 20 Novembre 2020 portant

délégation de fonction de Madame MOU KAM TSE épouse MASSE Armelle, en ce qui concerne les CAO ;

Vu le procès-verbal de l'ouverture administrative des plis en date du 28 mars 2023 ;

Vu le procès-verbal d'attribution des offres du 14 avril 2023 ;

Vu le rapport de jugement des offres ;

Ouï l'exposé du Maire.

Après en avoir délibéré dans sa séance du 18 avril 2023,

ADOpte

Article 1^{er} : Le choix des soumissionnaires retenus par la commission d'appel d'offre concernant le marché « Fourniture de denrées alimentaires » est approuvé de la manière suivante :

Fourniture de denrée alimentaire							
Lot	Soumissionnaire	P.HT	P.TTC	Délai	Note	Observations	Position
Lot 1 : Viandes et volailles	WING CHONG	17.892.700 F	18.748.432 F	1 jour	10/10	Retenu	1 ^{er}
	SIPAC	23.095.300 F	24.253.738 F	1 jour	9.4/10	Retenu	2 ^e
Lot 2 : Assaisonnements et épices secs	WING CHONG	4.597.970 F	4.785.091 F	1 jour	10/10	Retenu	1 ^{er}
	SIPAC	8.125.506 F	8.334.765 F	1 jour	9.4/10	Retenu	2 ^e
Lot 3 : Conserves	WING CHONG	1.757.690 F	1.863.155 F	1 jour	10/10	Retenu	1 ^{er}
	SIPAC	2.790.520 F	2.890.023 F	1 jour	10/10	Retenu	2 ^e
	NEWREST	2.074.880 F	2.199.372 F	3 jours	9.4/10	Retenu	3 ^e
Lot 4 : Légumes et fruits secs	SIPAC	3.966.710 F	4.199.313 F	1 jour	10/10	Retenu	1 ^{er}
	WING CHONG	4.442.970 F	4.709.550 F	1 jour	9.8/10	Retenu	2 ^e
Lot 5 : Féculents	WING CHONG	4.696.300 F	4.795.876 F	1 jour	10/10	Retenu	1 ^{er}
	SIPAC	7.860.700 F	7.934.662 F	1 jour	9.4/10	Retenu	2 ^e
Lot 6 : Petit déjeuner	WING CHONG	4.870.970 F	5.015.934 F	1 jour	10/10	Retenu	1 ^{er}
	SIPAC	6.210.400 F	6.374.275 F	1 jour	9.4/10	Retenu	2 ^e
Lot 7 : Produits laitiers	WING CHONG	4.628.600 F	4.906.316 F	1 jour	10/10	Retenu	1 ^{er}
	SIPAC	2.852.000 F	3.023.120 F	1 jour	9.4/10	Retenu	2 ^e
Lot 8 : Surgelés	WING CHONG	1.453.600 F	1.540.816 F	1 jour	10/10	Retenu	1 ^{er}
	SIPAC	1.578.300 F	1.672.998 F	1 jour	9.4/10	Retenu	2 ^e
	NEWREST	2.706.130 F	2.868.498 F	3 jours	8.6/10	Retenu	3 ^e

Lot 9 : Légumes importés	SIPAC	2.439.250 F	2.571.925 F	1 jour	10/10	Seule offre	Seule offre
Lot 10 : Fruits locaux	SCAT	16.720.000 F	16.720.000 F	4 heures	9.7/10	Retenu	1 ^{er}
	SIPAC	13.033.000 F	13.735.180 F	1 jour	9.6/10	Retenu	2 ^e
	AGRIFARM	1.400.000 F	1.484.000 F	2 jours	8/10	Non conforme	Non conforme
Lot 11 : Légumes locaux	SCAT	7.415.000 F	7.415.000 F	4 heures	10/10	Retenu	1 ^{er}
	SIPAC	12.105.250 F	12.408.490 F	1 jour	9.6/10	Retenu	2 ^e
	AGRIFARM	2.401.000 F	2.426.300 F	2 jours	8/10	Non conforme	Non conforme
Lot 12 : Épices	SIPAC	3.267.500 F	3.463.550 F	1 jour	10/10	Seule offre	Seule offre
Lot 13 : Produits vivriers	SCAT	16.671.000 F	16.671.000 F	4 heures	10/10	Retenu	1 ^{er}
	SIPAC	20.698.850 F	21.940.781 F	1 jour	9/10	Retenu	2 ^e
	AGRIFARM	3.700.000 F	3.904.000 F	2 jours	8/10	Non conforme	Non conforme
Lot 14 : Poisson de large	Aucune offre reçue. Possibilité de commander sans publication ni mise en concurrence.						
Lot 15 : Poisson du lagon	Aucune offre reçue. Possibilité de commander sans publication ni mise en concurrence.						
Lot 16 : Fruits frais importés	SIPAC	5.896.300 F	6.250.078 F	1 jour	10/10	Seule offre	Seule offre
Lot 17 : Viennoiseries	NEWREST	3.588.245 F	3.803.540 F	3 jours	9.6/10	Retenu	1 ^{er}
	SIPAC	16.972.500 F	17.990.850 F	1 jour	10/10	Retenu	2 ^e
Lot 18 : Pains	Aucune offre reçue. Possibilité de commander sans publication ni mise en concurrence.						
Lot 19 : Oeufs	Aucune offre reçue. Possibilité de commander sans publication ni mise en concurrence.						
Lot 20 : Apéritifs	Aucune offre reçue. Possibilité de commander sans publication ni mise en concurrence.						

Article 2 : Le Maire est autorisé à signer le marché correspondant avec les soumissionnaires retenus par la commission d'appel d'offres.

Article 3 : Les dépenses sont imputables en section de fonctionnement à l'article 60623 du Budget Général – exercice 2023

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa

publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Maire et le Trésorier des Îles Sous-le-Vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée partout où besoin sera.

Fait et délibéré le 18 avril 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

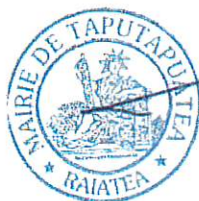
Maire de la Commune de TAPUTAPUATEA



Le Maire de Taputapuatea atteste,
sous la responsabilité, que le présent acte
a été transmis à la Subdivision administrative
des îles Sous-le-Vent

Le **21 AVR. 2023**
et notifié à l'intéressé(e) ou publié

Le **21 AVR. 2023**



Le Maire

RF Haut commissariat de Polynésie française
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/04/2023 987-200015089-20230418-DEL_33_23_01BIS-DE

2023

2023